

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ



20
24

Syndicat
Intercommunal
de Traitement des
Ordures Ménagères

Édito



► Christèle REBET Présidente du SITOM des Vallées du Mont-Blanc

L'année 2024 a débuté avec l'entrée en vigueur du tri à la source des biodéchets. L'enjeu se situe principalement dans la gestion des déchets de cuisine et de table qui sont trop souvent jetés dans les Ordures Ménagères puis incinérés. Afin de répondre à cette obligation légale et de continuer à contribuer activement à la réduction des déchets, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc fournit à tous ses usagers une solution de tri des biodéchets. L'option privilégiée par le SITOM et ses collectivités adhérentes est le compostage de proximité. Déjà bien développé sur notre territoire depuis 2009 avec la vente de composteurs domestiques et le déploiement des sites de compostage partagés, le SITOM continue d'accompagner activement les usagers, les collectivités et les professionnels afin que chacun puisse réduire la taille de ses poubelles grises.

Et cela fonctionne ! Nous avons pu constater cette année l'impact de notre communication et sensibilisation grâce à la caractérisation des Ordures Ménagères résiduelles (OMr). En effet, autre fait marquant de 2024, le SITOM, accompagné par le bureau d'études AUSTRAL, a mené une campagne de caractérisations pour examiner, identifier et classer les déchets de nos poubelles grises. Le résultat pour les déchets compostables est très encourageant : 1 100 tonnes en moins dans les OMr par rapport à 2018 – date de la dernière caractérisation.

Nous avons également pu constater de manière générale un meilleur tri de la part des usagers. En comparaison avec l'année 2018, ce sont 33 kg d'OMr en moins par habitant et par an. Il reste cependant des points d'amélioration notamment sur la quantité d'emballages encore présents dans la poubelle grise. Malgré la simplification du geste de tri mise en place au 1er janvier 2023, la part d'emballages destinés à la poubelle jaune ne diminue pas : un quart de notre poubelle grise devrait être déposé dans la collecte sélective (emballages, papiers et verre).

Merci à mes collègues élus et merci aux agents pour leur engagement au quotidien afin de faire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc un acteur majeur de l'économie circulaire. Nos efforts portent leurs fruits !





SOMMAIRE

- ▶ Compétences et caractéristiques p. 4
- ▶ Information et communication p. 8
- ▶ Réduction et prévention p. 14
- ▶ Traitement des déchets p. 25
- ▶ Indicateurs financiers p. 37
- ▶ Chiffres clés p. 41

EMBALLAGES

Tous VOS EMBALLAGES ET PAPIERS
ALL PACKAGING WASTE AND PAPERS

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES EN CARTON



Compétences et caractéristiques

► Chiffres clés :



63 412 hab
(106 767 DGF)

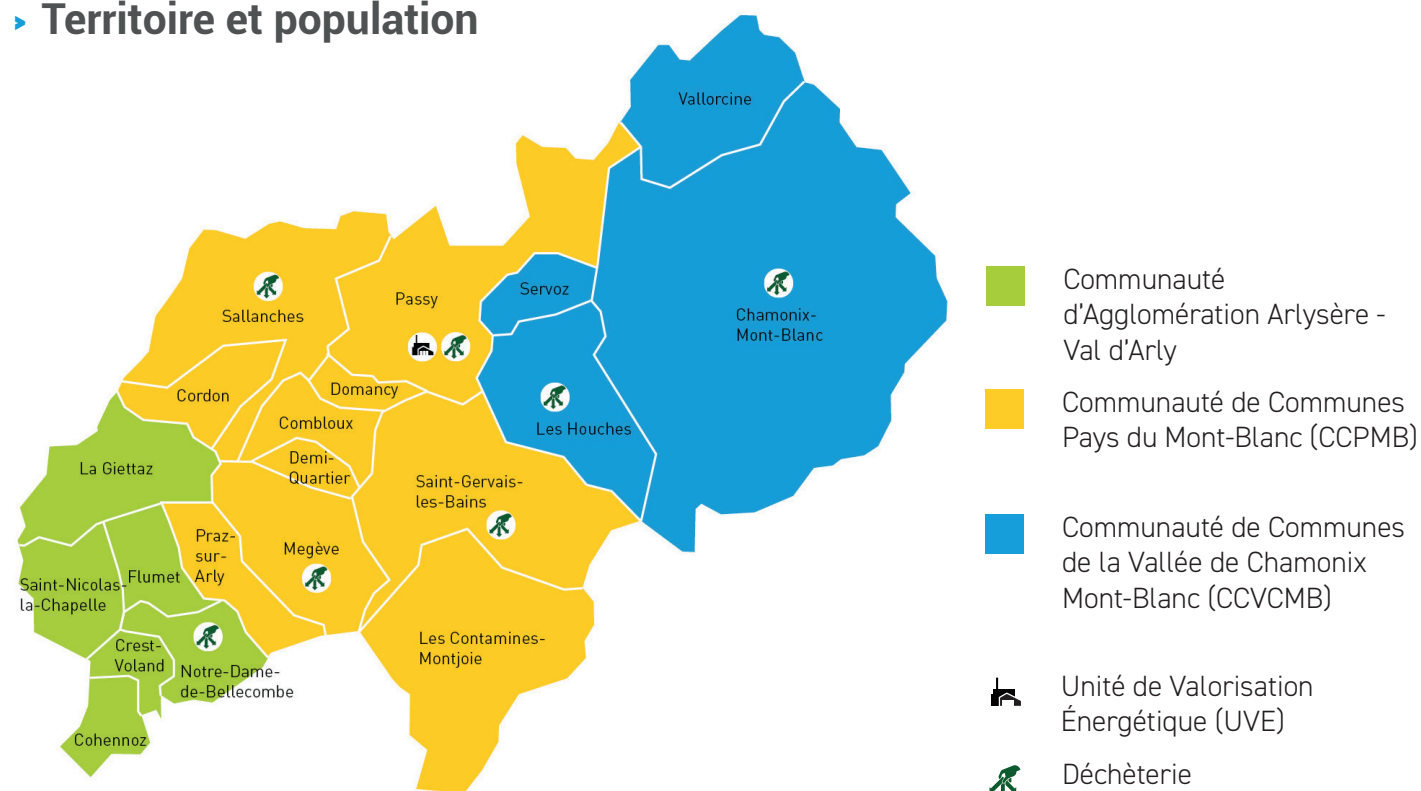


**41 délégués
titulaires**
(dont 1 Présidente et
2 vice-Présidents)



► Présentation

► Territoire et population



Collectivités adhérentes	Population municipale (2024)	Population DGF* (2024)
CA Arlysère	2 691	7 504
CC Pays du Mont-Blanc	46 776	71 905
CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc	13 945	27 358
TOTAL	63 412	106 767

*Population DGF : population totale au sens INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire

3
collectivités
adhérentes

Territoire considéré
comme très **touristique**



► Historique

1969

Création du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) de la moyenne vallée de l'Arve à 11 communes

1991

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc à 20 communes

1994

Mise en place du réseau de déchèteries pour la collecte des déchets encombrants.

1995

Travaux de construction de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Passy (débutés en 1993). Les premiers déchets sont incinérés en 1995.

2001

Mise en place du tri des déchets ménagers Recyclables sur les 20 communes.

2009

Lancement du compostage domestique.

2014

Nouveau bâtiment des recyclables et création d'une plateforme de transfert du Verre.

2016

Remplacement du groupe turbo alternateur de l'UVE.

2017

Lancement du compostage partagé.

2022

Nouveau filtre à manches verticales dans l'UVE.

2023

Mise en place de la simplification du geste de tri.



2024

Janvier :

Obligation du tri à la source des biodéchets

Mars - Avril / Septembre - Novembre :

Campagne de broyage de branches à domicile

De février à novembre :

Campagne de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles

Novembre :

2^e défi « Réduisons nos déchets »

► Compétences & activités

La gestion des déchets sur le territoire est assurée par le SITOM et ses trois collectivités adhérentes.

Les missions du SITOM :

- Traitement des déchets :
 - Transfert et valorisation du **Verre**
 - Transport, tri et valorisation des **Emballages et Papiers**
 - Valorisation par incinération des **Ordures Ménagères**
 - Gestion de la déchèterie de Passy
 - Suivi de la décharge de La Frasse
- Communication et sensibilisation
- Prévention des déchets notamment via le développement du compostage

Les missions des collectivités :

- Les collectivités adhérentes :
 - Collectent les déchets,
 - Gèrent les déchèteries,
 - Implantent les points de collecte.
- Les mairies des 20 communes :
 - Nettoient les abords des points de collecte,
 - Gèrent les dépôts sauvages.



► Organisation :



Représentants :

- Présidente :
Christèle REBET (CCPMB)
- Vice-Présidents :
Stéphane ALLARD (CCPMB)
Marie-Noëlle FLEURY (CCVCMB)
- Bureau syndical : 9 membres
- Comité syndical : 41 élus représentant les 3 Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération membres



Personnel :

- 11 agents au 31.12.2024
- 1 directrice
 - 1 directrice adjointe
 - 1 secrétaire comptable
 - 1 responsable animation et communication
 - 1 responsable pôle compostage
 - 4 animateurs du tri
 - 2 animateurs compostage

*L'équipe du SITOM
des Vallées du Mont-Blanc (2023)*



Information et communication

► Chiffres clés :



118
interventions en milieu
scolaire



13 407
documents d'information
distribués

103 200
journaux « Tri & moi »
distribués



► Actions de sensibilisation



Lors de chaque intervention, les animateurs ont informé sur les nouvelles consignes de tri des déchets.

102
interventions
auprès des élèves
en 2024

► Animations scolaires en primaire

Le SITOM propose des animations pour les classes du CE1 au CM2. Pour les plus petits (de la maternelle jusqu'au CP), un prêt de mallettes pédagogiques avec un module d'apprentissage et une activité manuelle permet une première approche sur la découverte des matières. Pour les plus grands, les activités bricolage sont également en prêt.

Chaque classe peut bénéficier de **1 à 3 animations de 1h30 au choix par an**.

Le but étant de privilégier les temps d'échanges avec les élèves afin de mieux les sensibiliser à la réduction et à la gestion des déchets.

Thème des animations :

- Compostage,
- Tri des déchets,
- Réduction,
- Recyclage, valorisation.



7 animations scolaires
pour les classes
du CE1 au CM2



4 mallettes pédagogiques
dont 2 ateliers
bricolage
(17 prêts en 2024)

► Éco-délégués

Ces élèves, en lien avec les projets de l'établissement, mettent en place des actions en faveur du développement durable visant à améliorer l'existant, moins gaspiller, protéger l'environnement, sensibiliser et informer leurs camarades.

Le SITOM accompagne les éco-délégués dans les projets liés à la gestion des déchets en leur apportant les connaissances nécessaires et des idées d'actions sur la réduction et le tri des déchets, le recyclage, le compostage et le gaspillage alimentaire.

10 établissements scolaires supplémentaires ont été accompagnés en 2024.

► Autres animations scolaires

Des interventions dans des collèges, lycées ou MFR ont été programmées.

Les élèves ont pu découvrir la « Fresque des Solutions pour moins de déchets ». Cette fresque met en avant les écogestes pour réduire les déchets et permet d'en comprendre les impacts positifs bénéfiques sur l'environnement.

En 2024, 6 fresques ont été animées dans des établissements scolaires.

Dès la rentrée 2025, il sera également possible de sensibiliser les élèves du secondaire aux conséquences de la fast fashion.

► Ramassage des déchets

Le SITOM a accompagné 8 manifestations en 2024. Au total, ce sont 556 kg qui ont été ramassés, principalement en montagne. En ramassant et en caractérisant par catégorie, le public est encore sensibilisé aux bons gestes. Pour une organisation optimale, le SITOM met à disposition pinces et bâches de tri.

► Stands d'information

Pour être au plus proche des habitants, des stands d'information et de sensibilisation sont installés dans les halls des supermarchés, sur les marchés ou lors d'événements en lien avec le développement durable.

Pour informer sur les pratiques du compostage, des stands sont mis en place lors des inaugurations de sites de compostage partagé (sites de quartier ou sites en pied de résidence) ou lors d'événements comme «Tous au compost».



41
animations
autour des déchets
en 2024

► Formation en milieu professionnel

Une enquête a été réalisée auprès des professionnels de la restauration sur le territoire de la CCPMB. 105 professionnels ont répondu à un questionnaire. L'objectif était de connaître les pratiques dans la gestion de leurs déchets notamment les biodéchets.

LE DIAGNOSTIC DES DÉCHETS

Le SITOM réalise gratuitement un diagnostic dans les établissements professionnels : entreprises, associations, administration... afin de proposer des pistes d'améliorations de gestion des déchets et d'éco-consommation.

Objectifs :

- Identifier, distinguer et quantifier les différents déchets,
- Analyser les besoins et les moyens à mettre en place,
- Informer de la réglementation en vigueur.

FORMATION TRI

Les animateurs du SITOM interviennent pour former le personnel en milieu professionnel sur la gestion et la réduction des déchets.

Objectifs :

- Choisir les filières adéquates et conformes de collecte et de traitement,
- Maîtriser les modalités de suivi de l'élimination des déchets,
- Sensibiliser et impliquer les collaborateurs.

Pour pérenniser les acquis de la formation et amener des action, une communication interne est mise en place pour favoriser les écogestes concernant les déchets.



9 diagnostics
réalisés en 2024



18 formations tri
réalisées en 2024
(soit 202 personnes formées)

► Communication

► Supports de communication



Pour répondre aux enjeux propres à notre territoire, tous les supports de communication sont créés en interne. Sur chaque document, les principales consignes sont traduites en anglais. La charte graphique a été réfléchie et validée par le comité communication.

Supports de communication sur les consignes de tri disponibles :

- Signalétiques pour affichage des consignes sur les points d'apports volontaires (autocollants ou plaques dibond - format 30 X 20 cm),
- Mémo-tri /guide du tri - format A4 plié en 2,
- Mémo-tri repositionnable - autocollant format A5,
- Autocollants pour chaque poubelle - 2 formats : 14 x 14 cm et 8.5 x 8.5 cm,
- Affiche pour les habitats collectifs.

Supports de communication spécifiques au compostage :

- Guide du compostage et du paillage
- Signalétiques pour les sites de compostage partagé - plaques dibond pour chaque bac - panneau format A2 pour les sites de quartier,
- Autocollant pour bioseau avec les consignes « je mets - je ne mets pas »,

Autres outils de communication :

- Autocollant Stop-pub pour les boîtes aux lettres,
- Autocollant « Ici vos sacs à vrac et boîtes propres acceptés » pour réduire l'utilisation des emballages,
- Autocollant « Ici, j'emporte mes restes de repas » pour limiter le gaspillage alimentaire dans les restaurants.

Afin de faciliter leur accès, le SITOM met à disposition gratuitement les documents sur les consignes de tri :

- directement dans les locaux du SITOM,
- par commande sur internet,
- auprès des accueils des mairies et offices de tourisme.

12 351
documents
distribués en 2024
dont 294 envoyés aux
nouveaux arrivants



BIEN trier POUR MIEUX recycler!

WELL SORTING FOR BETTER RECYCLING



Tous VOS EMBALLAGES ET PAPIERS
ALL PACKAGING WASTE AND PAPERS

PLASTIQUE

MÉTAL

CARTON / PAPIER

Inutile de rincer
No need to rinse

Ne pas embolter
Keep them separate

Sans mettre en sac
Do not bag

Tous VOS EMBALLAGES EN VERRE
ALL GLASS PACKAGING

Sans bouchon, ni couvercle
No tops or lids

Inutile de rincer
No need to rinse

Toutes VOS ORDURES MÉNAGÈRES
ALL HOUSEHOLD WASTE

En sac
Bag it

Les biodéchets doivent être compostés.
Bio-waste must be composted.

Pour trouver le point de tri et le site de compostage le plus proche : *scannez-moi !*
To find the nearest waste sorting point and composting site : scan me !

Pour tous les autres déchets (encombrants, objets divers...), rendez vous en déchèterie.
For all other waste (bulky waste, miscellaneous items...) please use recycling centres.

04 50 78 10 48
contact@sitom.fr
www.sitomvalleesmontblanc.fr

TRIONS tous LES EMBALLAGES & PAPIERS DANS LE bac jaune!

DISPOSE OF ALL PACKAGING AND PAPER IN THE YELLOW CONTAINER!

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN CARTON

EMBALLAGES EN MÉTAL

TOUS LES PAPIERS

VERRE

ORDURES MÉNAGÈRES

Retrouvez le point de tri le plus proche de chez vous
Find the nearest waste sorting point
Scannez-moi !

Tous VOS EMBALLAGES ET PAPIERS
ALL PACKAGING WASTE AND PAPERS

PLASTIQUE

MÉTAL

CARTON / PAPIER

Tous VOS EMBALLAGES EN VERRE
ALL GLASS PACKAGING

Toutes VOS ORDURES MÉNAGÈRES
ALL HOUSEHOLD WASTE

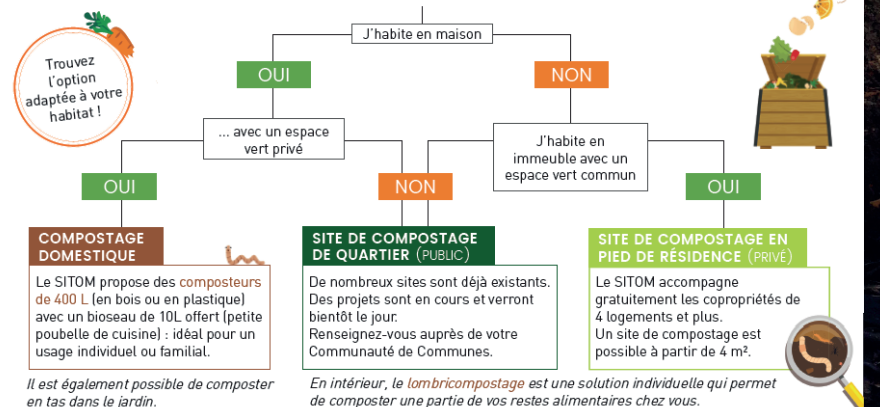


- Le compostage domestique
- Le compostage partagé
- Les bons gestes
- La transformation en compost
- Le lombricompostage
- Les déchets verts : comment les valoriser ?

TOUS PRÊTS À COMPOSTER !

Le compostage, c'est un excellent moyen de réduire la taille des poubelles d'Ordures Ménagères tout en assurant un retour à la terre des déchets organiques. Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc vous accompagne. En appartement ou en maison, avec ou sans jardin, il y a forcément une option qui vous convient !

QUELLES SOLUTIONS POUR COMPOSTER LES BIODÉCHETS ?



► Diffusion via les médias (réseaux sociaux, web, radios...)

La diffusion des informations est réalisée au travers de supports imprimés ou digitaux.

Des relais externes (mairies et offices de tourisme) véhiculent également les messages dans leurs supports de communication (site internet, bulletins municipaux, guides touristiques...).



756
spots radio
diffusés sur 127 jours



103 200
journaux
Tri&Moi distribués
(2 exemplaires)



56
posts facebook
529 followers



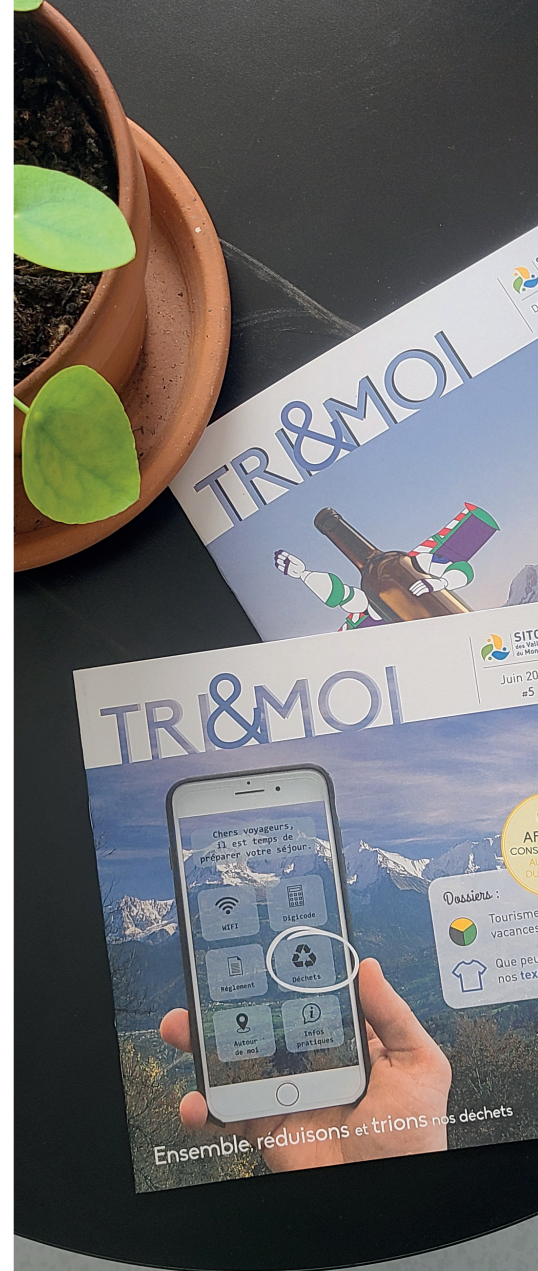
7 insertions
dans les bulletins
municipaux



5 insertions
dans des guides
touristiques



5 articles
dans la presse locale



Exemples de posts diffusés sur Facebook :



Réduction et prévention

► Chiffres clés :



7 460

foyers équipés d'un
composteur domestique
depuis 2009



222 sites

de compostage partagé



473 broyages

à domicile effectués



► Objectif de réduction

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes (PRPGD) a été adopté le 19 décembre 2019 ; il s'intègre au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Les trois axes prioritaires du SRADDET en Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivants :

- > Réduire la production de déchets ménagers de -50 kg par habitant d'ici à 2031 par rapport à 2015,
- > Atteindre une valorisation matière des Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI) de 65 % en 2025 et 70 % d'ici à 2031 (54% en 2015),
- > Réduire l'enfouissement de 50 % dès 2025 par rapport à 2010.

La loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire - Février 2020) impose désormais de :

- > Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,
- > Lutter contre l'obsolescence programmée,
- > Favoriser la réparabilité des produits.

La loi AGECE prévoit de réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
→ **objectif atteint**



Objectif SRADDET AuRA
-50 kg
de déchets (*OM + Collecte sélective + déchèteries*) par habitant en 2031 par rapport à 2015

► Compostage

► Compostage domestique

Le SITOM propose des composteurs domestiques à 15 €, le reste du coût étant pris en charge par le SITOM. Ces composteurs en bois ou en plastique recyclé ont une capacité de 400 L. Ils sont vendus en kit et adaptés au compostage d'un foyer. Un petit seau (bioseau) de 10 L est offert pour tout achat d'un composteur.

Les ventes ont lieu dans les locaux du SITOM à Passy tous les matins (du lundi au vendredi). Elles sont systématiquement accompagnées d'un temps d'échange pour assurer un compostage de qualité.

Des composteurs sont également disponibles à la ressourcerie du Val d'Arly pour les habitants de la CA Arlysère.



866
composteurs
vendus en 2024



7 460
foyers équipés
depuis 2009

656
nouveaux foyers
équipés en 2024



Maisons équipées avec au moins un composteur domestique fourni par le SITOM :

	Total foyers équipés	Nouveaux foyers 2024
Cohennoz	32	2
Crest-Voland	72	3
Flumet	102	5
La Giettaz	76	9
Notre-Dame-de-Bellecombe	76	7
Saint-Nicolas-la-Chapelle	73	8
CA Arlysère	431	34
Combloux	364	37
Cordon	157	23
Demi-Quartier	123	11
Domancy	349	25
Les Contamines-Montjoie	231	23
Megève	254	21
Passy	1 607	138
Praz-sur-Arly	141	6
Saint-Gervais-les-Bains	833	90
Sallanches	1 195	120
CC PMB	5 254	494
Chamonix	1 005	76
Les Houches	488	33
Servoz	205	17
Vallorcine	77	2
CC VCMB	1 775	128
TOTAL	7 460	656

BILAN ÉVITEMENT

En 2024, 656 nouveaux foyers ont installé un composteur domestique fourni par le SITOM.

Sachant que la quantité de déchets compostables est d'environ 175 kg/foyer équipé/an (selon l'Ademe et le SRADDET), le compostage a permis de détourner environ 1 305,5 tonnes de déchets en 2024.



1 305,5 tonnes
de déchets détournés estimées
en 2024



► Compostage partagé

Il existe différents sites de compostage partagé :

- > En pied de résidence,
- > De quartier,
- > En établissement scolaire,
- > En établissement professionnel.

Un site de compostage partagé est constitué d'au minimum 3 bacs. Ils permettent d'accueillir d'une part les déchets de cuisine (bac de dépôt) et d'autre part la matière carbonée et structurante (souvent du broyat de bois) qui servira à équilibrer les apports. Un dernier bac (bac de maturation) permet au compost de mûrir avant son utilisation.

Au cours de l'année 2024, un nouveau fonctionnement a été mis en place sur le territoire. Le SITOM des vallées du Mont-Blanc continue d'accompagner tous les projets du domaine privé (sites en pied de résidences et compostage en établissement), ainsi que les sites de quartiers sur la CAA.

Pour chaque site, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc intervient gratuitement et :

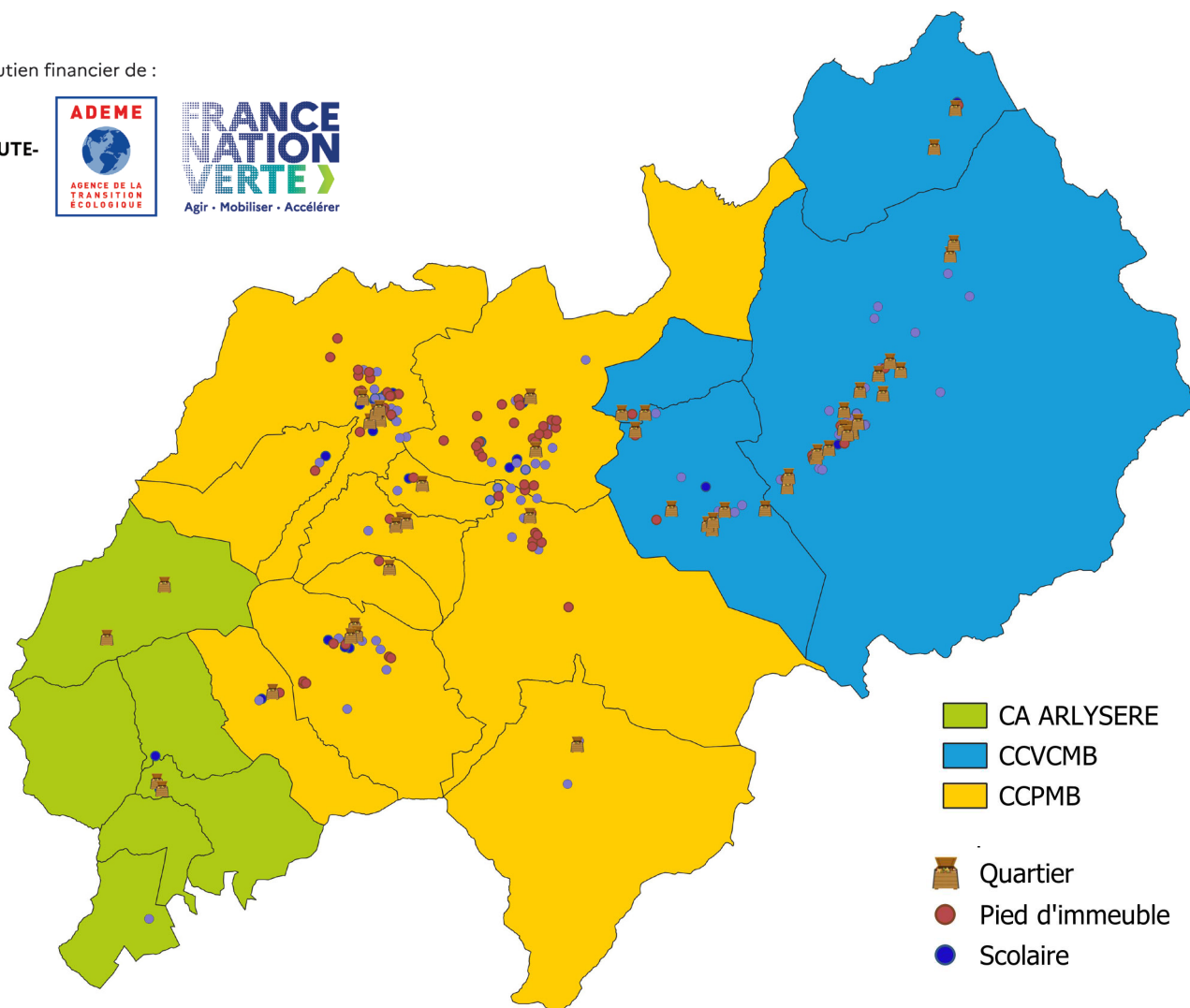
- > Réalise un diagnostic d'implantation,
- > Installe les composteurs,
- > Sensibilise les usagers,
- > Forme au minimum deux référents de site,
- > Réalise un suivi régulier.

La CCVCMB et la CCPMB assurent la gestion des sites de quartier (domaine public), et professionnalisent leur gestion. Les nouveaux sites de compostage sont mis en place par les CC, en collaboration avec le SITOM (16 en 2024).



222 sites
de compostage partagé
(+50 en 2024, 2 sites
retirés)

Avec le soutien financier de :



51 sites
de quartier
(+16 en 2024)

18 sur la CCPMB
29 sur la CCVCMB
4 sur la CA Arlysère



73 sites
en pied de résidence
(+12 en 2024)

58 sur la CCPMB
15 sur la CCVCMB
0 sur la CA Arlysère



73 sites
en établissement
professionnel
(+20 en 2024)

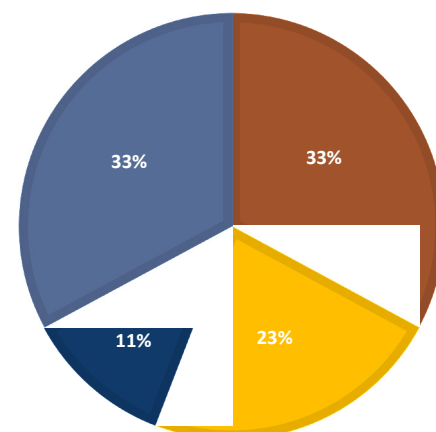
45 sur la CCPMB
26 sur la CCVCMB
2 sur la CA Arlysère



25 sites
en établissement
scolaire
(+2 en 2024)

18 sur la CCPMB
5 sur la CCVCMB
2 sur la CA Arlysère

Répartition des sites de compostage
par type :



BILAN ÉVITEMENT

Le tonnage détourné est calculé grâce au logiciel de suivi « Logiprox ». Les référents de site notent les actions effectuées dont les transferts du bac de dépôt vers le bac de maturation (ou en informant les animateurs du SITOM, qui reportent ces actions dans le logiciel). Grâce à des formules de calculs intégrées et aux actions renseignées, le logiciel permet ainsi d'estimer le tonnage détourné. Si des actions ne sont pas répertoriées, elles ne sont pas comptabilisées dans le tonnage détourné (les tonnages présentés sont donc sous estimés).



168,28 tonnes
de déchets détournés
estimées
en 2024

Par ailleurs, l'activité des sites peut varier selon les années. Les sites peuvent être à l'arrêt quelques temps suite à :

- Une surfréquentation,
- Un remplacement de matériel,
- Du fait du gel en hiver,
- Un manque de référents (changement).

Autant de situations qui feront fluctuer l'activité des sites de compostage sur notre territoire et donc l'estimation des tonnages détournés.



► Lombricompostage

Le SITOM propose depuis avril 2024 des lombricomposteurs au tarif subventionné de 45 €.

Ils permettent de transformer une partie des déchets de la cuisine en compost grâce à l'activité de lombrics spécifiques.

Le lombricompostage est idéal pour les foyers sans espace vert qui souhaitent composter puisqu'il s'installe à l'intérieur.

Une formation en visio est offerte pour bien démarrer.



► Broyage de branches à domicile



Service gratuit

(100 % subventionné
par le SITOM)



635 T
de branchages
broyés

Deux campagnes de broyage ont eu lieu en 2024 : une au printemps (du 19 février au 26 avril) et une à l'automne (du 23 septembre au 22 novembre). **Le service a un réel succès**, tant en volume de déchets verts broyés qu'en nombre de jours d'interventions.

En 2024, 473 interventions ont ainsi été honorées sur le territoire du SITOM. Le volume de branchages broyés s'élève à environ 4 230 m³.

Le broyat obtenu est utilisable pour améliorer la qualité de son compost en le mélangeant aux déchets de cuisine. Il peut aussi être : étalé au pied des plantations ou des haies. Il conserve ainsi l'humidité, nourrit le sol et permet d'embellir son jardin !

Cette opération a ainsi permis d'**éviter en 2024 121 bennes de déchets verts en déchèterie** et environ 1 870 allers-retours en déchèterie pour les habitants (hypothèse : remorque de particulier de 2 m³).



► Accompagnements des évènements

Afin d'encourager les organisateurs d'évènements à diminuer leur impact environnemental, le SITOM propose des solutions pour trier et réduire les déchets sur les lieux des manifestations.

Pour les organisateurs d'évènements, le SITOM :

- > Met gratuitement des écoverres (de 2 tailles différentes) à disposition, en contrepartie d'une caution de 1 € par verre. Le SITOM propose également des carafes,
- > Prête, via un contrat, des poubelles doubles flux appelés « écollectos »,
- > Propose des formations pour les organisateurs et les équipes de bénévoles.

La logistique des réservations, de la gestion du stock et du lavage est gérée en interne par le SITOM.



111
évènements
avec des écoverres
et/ou des écollectos

► Caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles

Grâce à la simplification du geste de tri et aux actions de réduction menées par le SITOM des Vallées du Mont-Blanc et ses collectivités adhérentes, la composition et le poids de la poubelle grise évoluent.

Le SITOM a lancé en 2024 une analyse de la poubelle des Ordures Ménagères résiduelles afin d'en connaître précisément le contenu. Cette démarche de caractérisation consiste, à partir d'échantillons des poubelles, à séparer chaque déchet à la main et les classer en plus de 30 catégories différentes (Emballages, papiers, biodéchets, textiles, gaspillage alimentaire...).

Ces caractérisations ont pour objectifs :

- d'estimer les différents gisements pouvant être valorisés,
- de mettre en place la communication adaptée et les actions de réduction nécessaires,
- de déterminer l'impact de l'activité touristique.

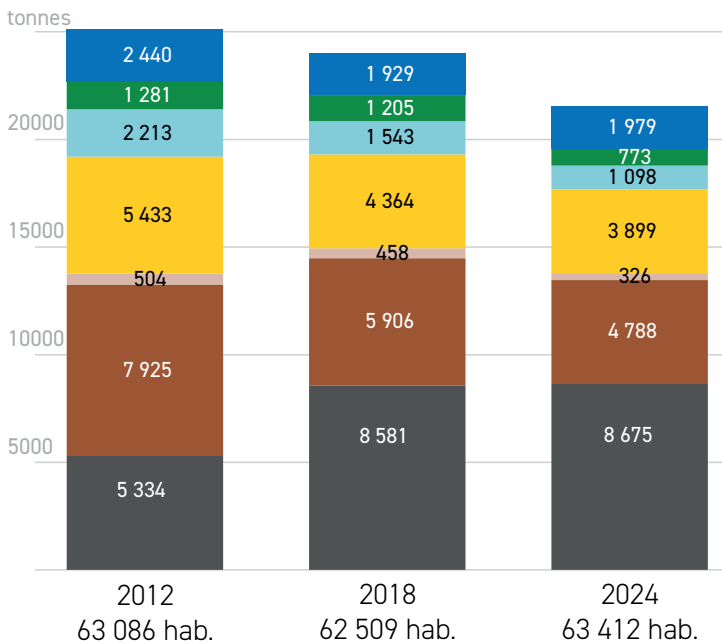
Cette étude permet au SITOM de comparer l'évolution des pratiques des usagers depuis les dernières caractérisations de 2012 et 2018.

Pour tenir compte des variations liées aux périodes touristiques, la caractérisation s'est déroulée sur toute l'année 2024 : 2 prélèvements en haute-saison (février et août) et un prélèvement en basse-saison (novembre).

Pour être représentatifs, les échantillons ont été prélevés sur différents secteurs : centres-ville, communes semi-urbaines, stations touristiques importantes et stations villages de l'ensemble du territoire.



► Évolution des caractérisations



- flux valorisables
- verre
- papiers
- emballages recyclables
- gaspillage alimentaire
- déchets compostables
- déchets résiduels

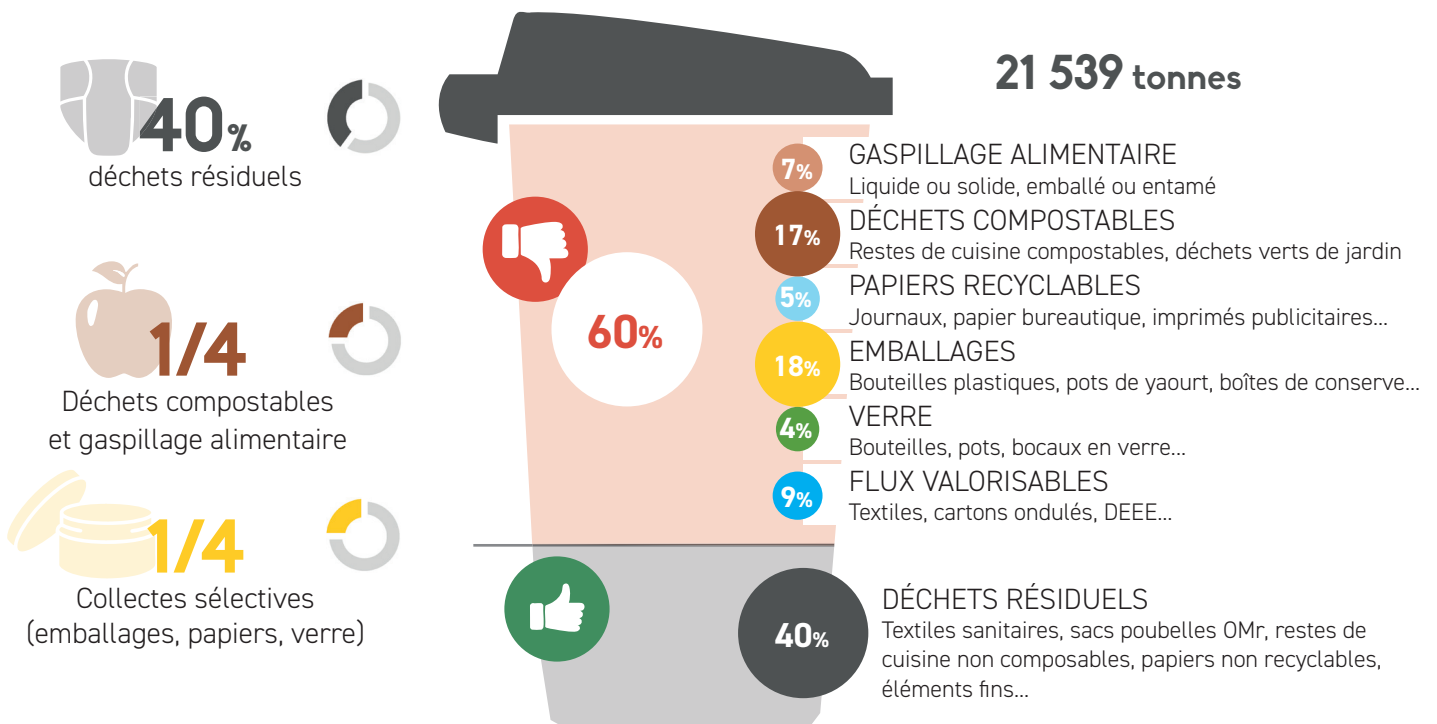
Les poubelles grises diminuent progressivement de plus de 14 % depuis 2012.

2012 : 25 130 tonnes

2018 : 23 986 tonnes soit une diminution de 4,5 % du volume de la poubelle grise par rapport à 2012

2024 : 21 539 tonnes soit une diminution de 10 % du volume de la poubelle grise par rapport à 2018

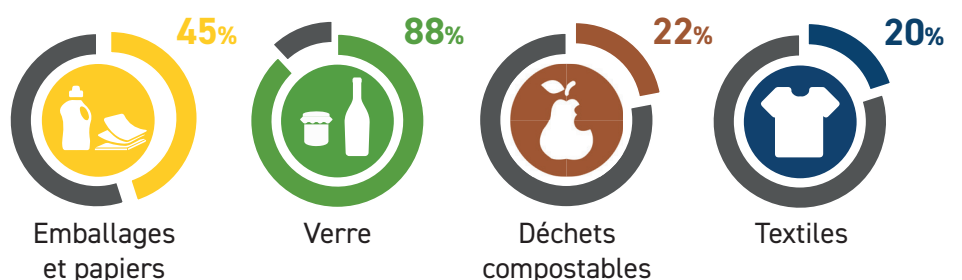
► Composition de la poubelle grise en 2024



► Taux de captage par flux de déchets

Le **taux de captage** correspond à la quantité de déchets collectés dans la bonne filière par rapport à tout ce qui est jeté (dans les mauvais conteneurs : en gris).

Par exemple, pour 100 kg d'emballages en verre jetés, 88 kg sont bien déposés dans le bac vert.



► Défi «Réduisons nos déchets»

Le SITOM a lancé en automne 2023 le « défi des familles » : pendant 5 mois, 9 familles volontaires ont participé à ce défi. Le SITOM a accompagné les participants dans leur quotidien et les a formés aux écogestes.

Des objectifs de réduction des déchets individualisés par foyer ont été fixés afin que chaque participant mette en place des actions adaptées à sa famille.

Deux fois par mois, les familles avaient la possibilité de se réunir dans le cadre d'ateliers sur des thématiques différentes :

- Consommation responsable,
- Fabrication de produits cosmétiques,
- Visite de l'Unité de Valorisation Énergétique et participation à la campagne de caractérisation des Ordures Ménagères,
- Compostage.

Une deuxième édition a commencé en octobre 2024 avec 5 nouvelles familles.



14 foyers
participants



11 réunions /
ateliers
proposés



► Couches lavables

Le SITOM propose d'accompagner les familles volontaires à l'utilisation de couches lavables.

- > Des réunions d'informations et ateliers ont lieu tous les 2 mois (6 réunions en 2024) dans les locaux du SITOM. Elles permettent aux familles de connaître les différents enjeux (écologiques, sanitaires et économiques) et tout savoir sur les couches lavables (modèles, tailles, matières, entretien...).
- > Un kit de couches lavables est prêté gratuitement pour une durée de 3 semaines. Popopidou étant en session d'activité, un nouveau prestataire, Loca'toune a été choisi pour 2025.

Afin de dynamiser cette action, le SITOM a choisi de travailler avec la maternité de Sallanches dans le cadre des ateliers « accueillir son bébé dans un environnement plus sain » en 2025.



6 kits

de couches lavables
prêtés (sur 25 familles
rencontrées)



► Gaspillage alimentaire



6 écoles
accompagnées
dans la lutte
contre le gaspillage
alimentaire en 2024
(dont 2 nouvelles)

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le SITOM accompagne les établissements en restauration collective voulant se lancer dans cette démarche, tout au long de leur projet.

OBJECTIF :

Déterminer les sources du gaspillage alimentaire :

- > État des lieux du système de restauration (préparation des plats, menus, effectifs, matériel...),
- > Mise en place de pesées.

En 2024, 2 nouvelles écoles ont réalisé un diagnostic puis mis en place des actions correctives :

- École les Gypaètes - Domancy,
- École du centre - Chamonix.



► Collectes spécifiques

► Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)



871 t
de DEEE ménagers
collectés dont 4,3 t de
lampes

Soit 14,7 kg d'appareils électriques
et électroniques par habitant et par
an.



► Le textile



229,2 t
de textiles collectées
en 2024

Soit 3,61 kg de textiles par habitant et par an. Le gisement estimé est de 17,60 kg par habitant (INSEE en 2024).

En 2024, 9 points de collecte ont été ajoutés et le design des bennes a été revu pour clarifier les messages.

Sur le territoire du SITOM, les textiles sont collectés par Tri-Vallees puis triés au centre de tri Alpes TLC à Ugine (73).

Une fois ce tri effectué, 55 % des textiles sont réutilisés en l'état et sont revendus dans des friperies ou des boutiques solidaires en France, en Europe ou à l'international en fonction des besoins de chacun des marchés.

Les 45 % restants sont des vêtements ou chaussures non réutilisables car trop usés, abîmés ou qui ne répondent pas aux besoins du marché international de la friperie. Ils sont donc valorisés autrement :

- Effilochés pour faire du rembourrage de meubles ou de l'isolant pour le bâtiment,
- Découpés en chiffons ou encore transformés en nouvelles fibres textiles,
- Valorisés énergétiquement pour une petite partie (5 %).

► Équipements de sports d'hiver

En partenariat avec l'éco-organisme Ecologic, le SITOM a proposé la récupération de matériels usagés dans 5 points répartis sur le territoire (2 sur la CCPMB, 2 sur la CCVCMB et 1 dans le Val d'Arly).

10 t 86 d'équipements de sports d'hiver - skis, snowboards, raquettes, masques, patins à glace, luges, bâtons, chaussures de ski, ainsi que tous les autres équipements de sport et loisirs (à l'exception des textiles et des sneakers) - ont été collectés.

Les articles usagés (hors d'usage ou usés) sont ensuite recyclés par matière ou valorisés énergétiquement.



► Espace donnerie

Le SITOM a officialisé l'espace donnerie de la déchèterie de Passy.

En effet, un conteneur maritime a été installé pour les petits objets (livres, décoration, vaisselle...) et une zone délimitée pour les objets volumineux : canapés, meubles...

Les objets doivent être propres, en bon état et réutilisables.

Les dépôts dans la zone de donnerie sont soumis à un règlement intérieur et l'accès limité uniquement aux usagers inscrits en déchèterie.



Traitement des déchets

► Chiffres clés :



5 566 t
de Verre collecté
soit 87 kg/hab



4 140 t
d'Emballages et Papiers
collectés soit 65 kg/hab



21 286 t
d'Ordures Ménagères
collectées soit 334 kg/hab



► Le VERRE



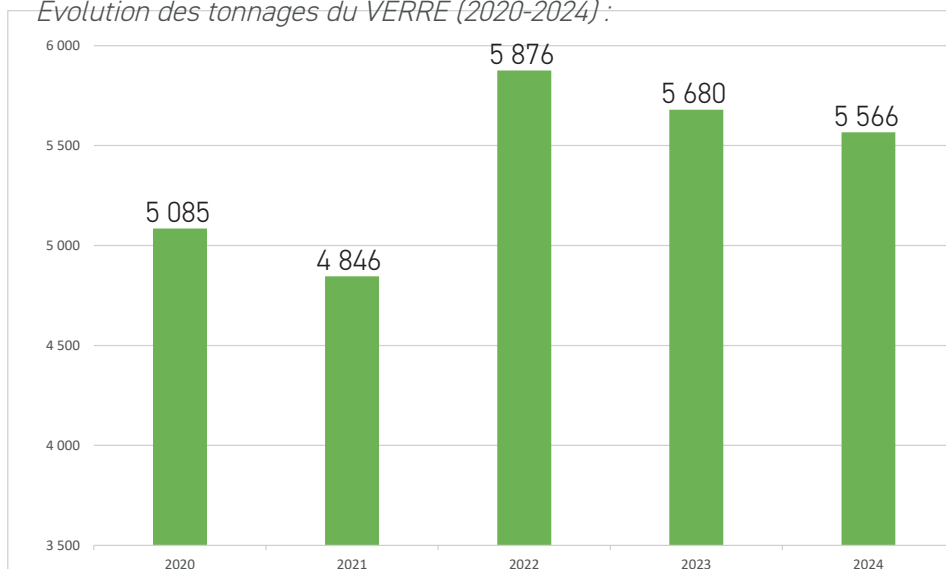
5 566 t
de Verre collecté
en 2024
soit 87,4 kg/hab

► La collecte

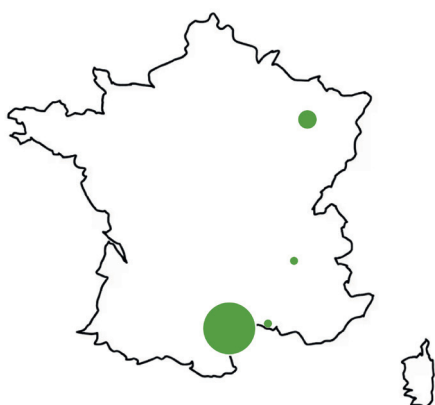
Depuis janvier 2022, la collecte du Verre est une compétence des Communautés de Communes ou d'Agglomération.

Une fois le Verre collecté, il est transféré jusqu'à la plateforme de stockage située dans l'enceinte de l'UVE de Passy, avant d'être envoyé en usine de recyclage.

Évolution des tonnages du VERRE (2020-2024) :



► Le traitement



Le verrier OI Manufacturing recycle le verre acheminé par semi-remorques aux verreries situées à :

- > Gironcourt dans les Vosges (24,0 %)
- > Béziers dans l'Hérault (68,4 %)
- > Vergèze dans le Gard (5,5 %)
- > Labégude en Ardèche (2,1 %).

► Les EMBALLAGES ET PAPIERS



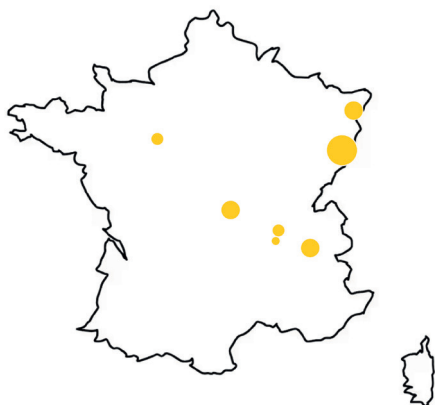
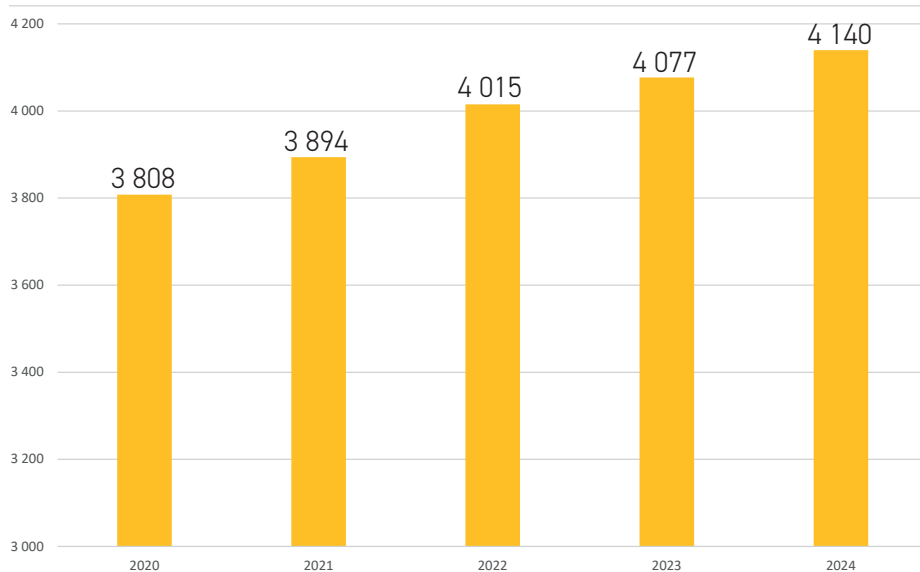
4 140 t
d'Emballages et
Papiers collectés
en 2024
soit 65 kg/hab

► La collecte

Les 3 collectivités adhérentes au SITOM assurent la collecte des Emballages et Papiers et leur vidage au quai de transfert du SITOM à Passy (sur le site de l'UVE).

Ils sont alors compactés avant d'être dirigés vers les centres de tri.

Évolution des tonnages des EMBALLAGES et PAPIERS (2020-2024) :



Depuis fin 2023, suite à l'incendie destructeur du centre de tri « l'Écopôle » (Chêne-en-Semine, 74) de la société Excoffier, les Emballages et Papiers sont envoyés dans d'autres installations de tri en France.

Cette réorganisation entraîne un surcoût de traitement.

Lieux de déroutage :

- > 32 % PAPREC - Richwiller (68)
- > 17 % ALTEM - Strasbourg (67)
- > 17 % PAPREC - Clermont (63)
- > 13 % PAPREC - La Tronche (38)
- > 9 % PAPREC - Seiches sur le Loir (49)
- > 9 % PAPREC - Chassieu (69)
- > 3 % SUEZ - Firminy (42)

► Le traitement

Depuis Villy-le-Pelloux (74) vers des installations de tri où ils sont séparés par matière, mis en balles et rejoignent ensuite les sites de recyclage.



► Les erreurs de tri



867,28 t
de refus de tri
collectés en 2024
soit 21 %

Il s'agit des déchets non conformes déposés par les usagers dans les conteneurs destinés aux Emballages et Papiers. Ces indésirables ont donc été collectés dans le bac jaune puis inutilement compactés, acheminés jusqu'au centre de tri et triés. Ils sont ensuite traités par incinération avec valorisation énergétique.

Les refus les plus fréquents sont toujours les bouteilles en verre, les bouteilles en plastiques avec des restes de liquide, les textiles, les sacs d'Ordures Ménagères ainsi que les gros objets (cagettes, jouets, câbles, vaisselle...)

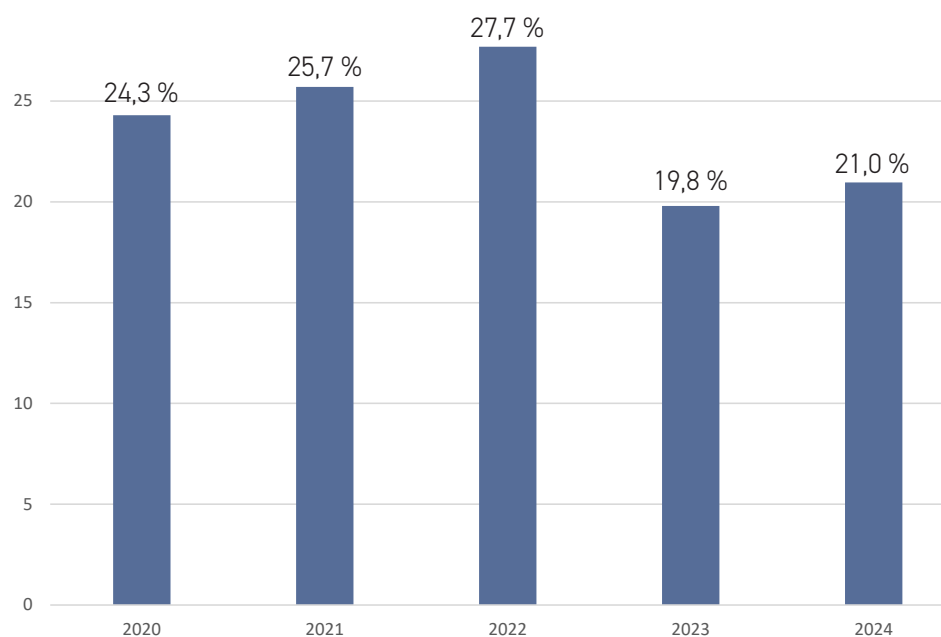
Le surcoût est lié au transport, au tri et au traitement effectués par Excoffier. Les erreurs de tri traitées en 2024 ont engendré un coût de traitement de 681 311 € HT. Cette somme impactante sur la gestion des déchets pourrait être diminuée par un tri de meilleure qualité.



Coût des erreurs de tri
en 2024

543,47 € HT/t
dont 72,38 € pour le
transport lié au surcoût
de déroutage

Évolution des taux d'erreurs de tri (2020-2024) en caractérisation :



Les erreurs de tri stagnent depuis la simplification du geste de tri et la mise en place de réducteurs sur les conteneurs jaunes dans les communes de la CCPMB.

Quelques erreurs de tri vues en caractérisation en 2024 :



► Les ORDURES MÉNAGÈRES



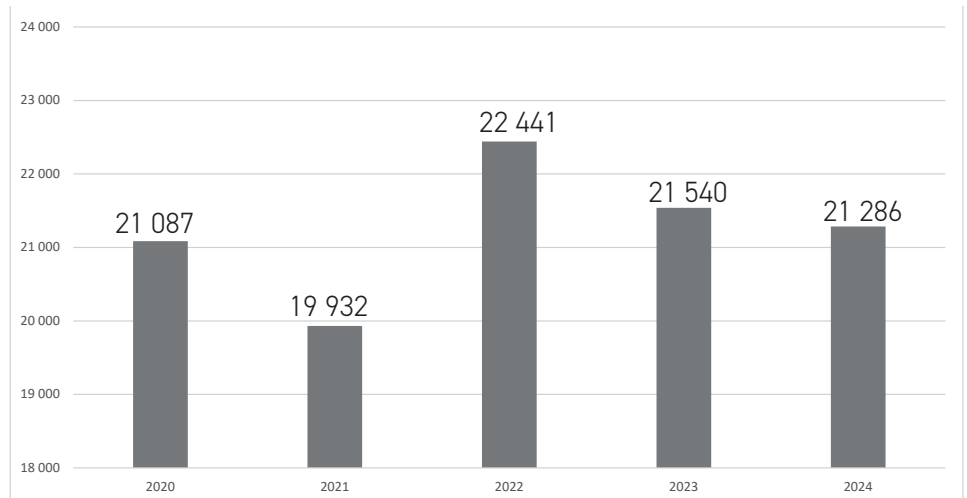
21 286 t
d'OM collectées
en 2024
soit 334,4 kg/hab

► La collecte

Les Ordures Ménagères sont collectées puis transportées jusqu'à l'UVE de Passy par les collectivités adhérentes.

Les camions sont pesés sur le pont bascule puis déversent leur contenu dans la fosse à déchets d'une capacité de 4 000 m³.

Évolution des tonnages des OM (2020-2024) :



► Le traitement

La gestion de l'UVE a été confiée par Délégation de Service Public à l'entreprise SET Mont-Blanc, filiale de SUEZ en 2012 ; et ce jusqu'en 2030.

C'est une usine classée « unité de valorisation » grâce à sa performance énergétique supérieure à 65 % ; la combustion des déchets permettant la production d'électricité.

L'incinération des déchets est utilisée pour chauffer un circuit fermé d'eau. L'eau va ainsi être transformée en vapeur pour faire tourner une turbine qui produit de l'électricité grâce à un turbo-alternateur. L'usine fonctionne en autonomie électrique. Le surplus d'électricité produite est revendu.



30 086 MWh
d'électricité produits
en 2024

Performance
énergétique (R1)

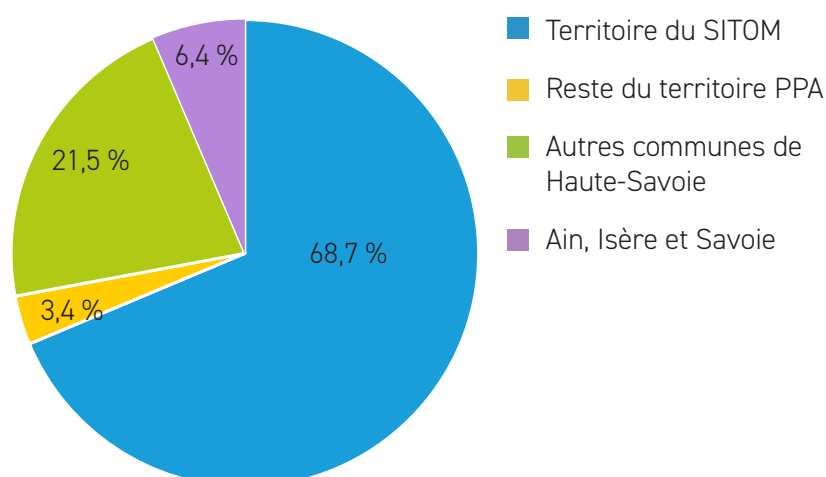
69,3 %

► Les déchets réceptionnés

Origines		Tonnes 2024	Répartition 2024
Territoire du SITOM	Ordures Ménagères (OM) + refus de tri	22 001	68,7 %
	Boues et autres résidus de Stations d'Épuration (STEP)	6 242	
	Incinérables et encombrants de déchèteries	6 681	
	Déchets de balayage	554	
	Déchets d'Activités Économiques (DAE) (dont 2 266 t de déchèteries)	6 169	
	Sous-total SITOM	41 646	
Reste du territoire PPA (Plan Protection de l'Atmosphère)	Ordures Ménagères (OM)	-	3,4 %
	Déchets d'Activités Économiques (DAE) (dont 482 t de déchèteries)	2 062	
	Sous-total PPA	2 062	
Autres communes de Haute-Savoie	STOC (interdépannage Usine de Thonon)	1 974	21,5 %
	SIVOM du Haut Chablais	812	
	CC Thonon Agglo	446	
	Divers OMr	174	
	Déchèteries	852	
	Déchets d'Activités Économiques (DAE) (dont 463 t de déchèteries)	8 799	
	Sous-total Haute-Savoie sans SITOM	13 057	
Haute-Savoie	Sous total Haute-Savoie avec SITOM	56 764	93,6 %
Ain, Isère et Savoie	Ordures Ménagères (OM)	2 183	6,4 %
	Déchets d'Activités Economiques (DAE)	1 701	
	Sous-total autres départements de la Région AuRA	3 884	
TOTAL réceptionné		60 648	100%
TOTAL évacué		0	

La capacité règlementaire de 60 000 tonnes de l'UVE stipulée dans l'Arrêté Préfectoral du 23 octobre 2017 concerne le tonnage de déchets incinérés. En 2024, 59 937 tonnes de déchets ont été incinérées. La différence avec le tonnage de déchets réceptionnés correspond à la variation de stock entre l'année 2023 et l'année 2024.

Origines des déchets incinérés en 2024 à l'UVE de Passy :



93,6 %
des déchets incinérés
proviennent de
Haute-Savoie



► Surveillance environnementale de l'UVE

En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'unité de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance sur ses impacts environnementaux par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL).

L'exploitant envoie un rapport tous les mois à la DREAL avec le détail du fonctionnement de l'usine et

l'ensemble des résultats d'analyses. Ces rapports sont consultables au SITOM et à la mairie de Passy. L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses sont réalisées en continu (NOx, SO₂, CO, NH₃, COT, poussières, HCl, Hg, HF), certaines en semi-continu (Dioxines Furanes et PCB DL (Dioxyne Like)) et d'autres sont effectuées 2 fois par an.

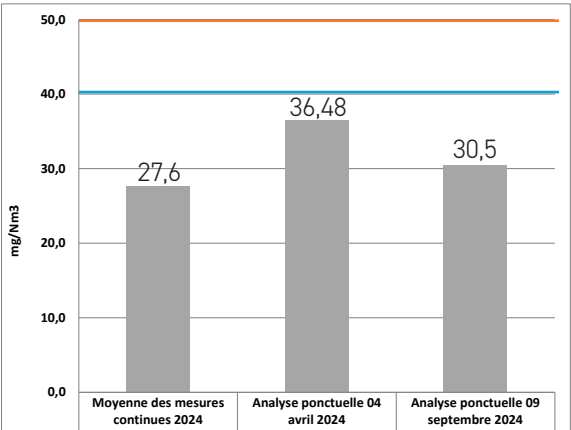
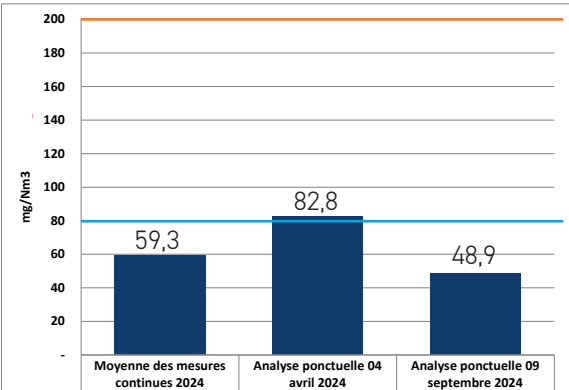
Polluants	Formule	Quantités 2024 UVE	Quantités 2022	Part UVE 2024 / CCPMB 2022 (en %)
		Passy GEREP* (kg/an)	CCPMB (kg/an) Source : ATMO	
Oxydes d'azote	NOx	25 766,1	329 930	8 %
Dioxyde de soufre	SO ₂	12 250,4	59 648	21 %
Monoxyde de carbone	CO	3 649,9	2 093 600	0,2 %
Ammoniac	NH ₃	3 008,5	93 132	3,2 %
Acide chlorhydrique	HCl	1 060,4	Non évalué	Non évalué
Composés organiques volatils non mé- thaniques (composé organique total)	COVNM en COT	303,6	562 307	0,05 %
Poussières totales	TSP	132,6	170 645	0,08 %
Fluorure d'hydrogène	HF	21,2	Non évalué	Non évalué

* données issues de la Déclaration Annuelle des Emissions et des transferts de Polluants et des Déchets

Les principaux résultats pour l'année 2024 sont présentés dans les graphiques ci-dessous :

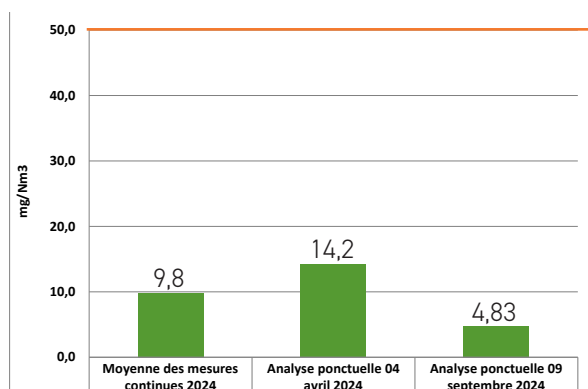
Émissions d'Oxydes d'azote - NOx (2024) :

Émissions de Dioxyde de soufre - SO₂ (2024) :

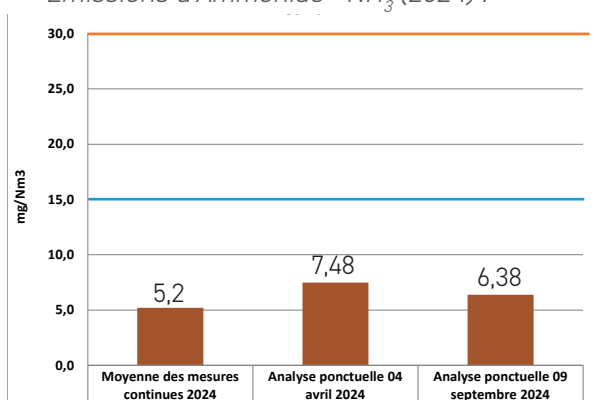


— Limite réglementaire nationale
— Limite arrêté préfectoral sur 24h (condition normale d'exploitation)

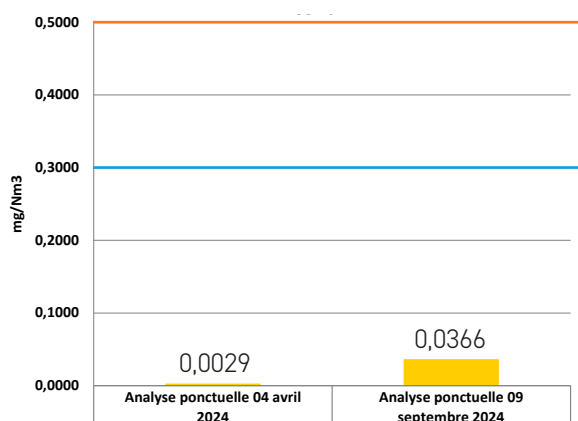
Émissions de Monoxyde de Carbone - CO (2024) :



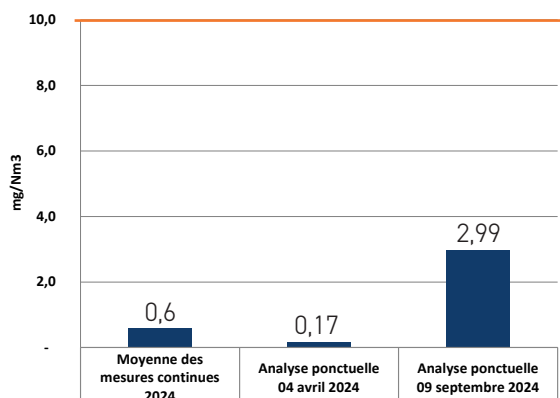
Émissions d'Ammoniac - NH₃ (2024) :



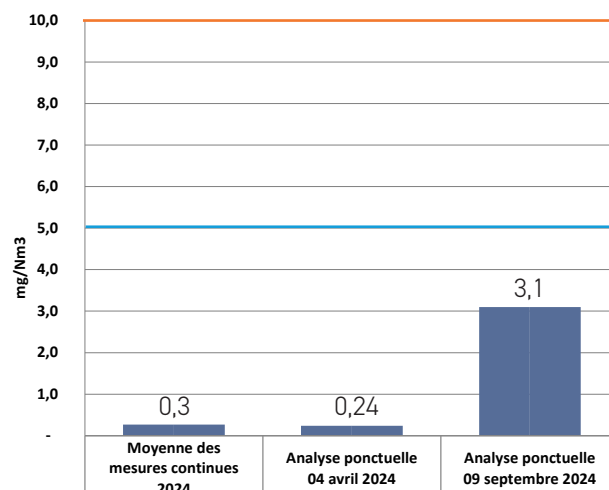
Émissions de métaux lourds - Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V (2024) :



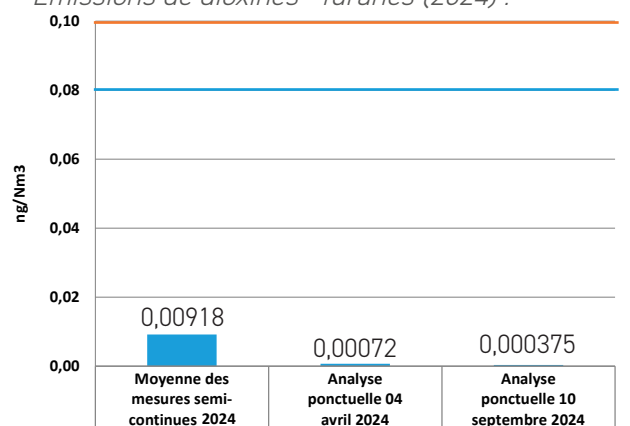
Émissions de COV en COT (2024) :



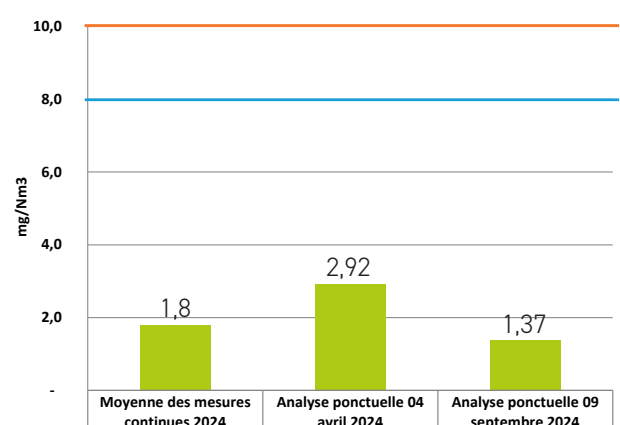
Émissions des poussières (2024) :



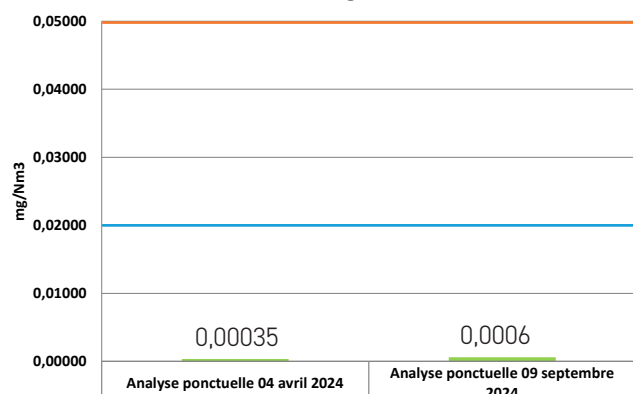
Émissions de dioxines - furanes (2024) :



Émissions d'Acide chlorydrique - HCl (2024) :



Émissions de Mercure - Hg (2024) :



► Modalités de surveillance environnementale et de contrôle

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine, l'exploitant doit mener annuellement un programme de surveillance par la réalisation de prélèvements à proximité de l'usine et sur un site de référence « témoin » éloigné de l'usine (Les ilettes à Sallanches et Domancy).

1. Auto-surveillance du site par l'exploitant

Les prélèvements sont réalisés annuellement sur :

- > Des végétaux (thym et choux),
- > Du lait,
- > Des lichens,
- > Des retombées atmosphériques,
- > Les sols (tous les 3 ans).

Les concentrations de dioxines-furanes, de PCB-DL et de 13 métaux lourds (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Zn) sont recherchées dans chaque prélèvement.

Les résultats ne démontrent pas d'impact lié à l'usine d'incinération sur l'environnement. Sur l'ensemble des sites de prélèvements :

- Les teneurs en dioxines-furanes et PCB-DL sont conformes aux teneurs attendues en absence de sources d'émissions dans l'environnement proche.
- Les seuils réglementaires ne sont pas dépassés pour le thym, le chou et le lait. Les teneurs mesurées sont toutes conformes aux valeurs habituelles.

Ces résultats sont confirmés par Atmo dans le cadre du réseau de surveillance régional des dioxines et métaux

lourds auquel le SITOM adhère depuis 2015.

2. Les contrôles effectués par les services de l'état

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) a en charge le suivi et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement et est chargée à ce titre de :

- > Examiner les résultats à la cheminée et dans l'environnement transmis par l'exploitant,
- > Réaliser un contrôle approfondi par an sur site au cours duquel elle examine les prescriptions relatives à l'exploitation de l'installation,
- > Diligenter des contrôles inopinés par un organisme agréé, suivant des méthodes normalisées.

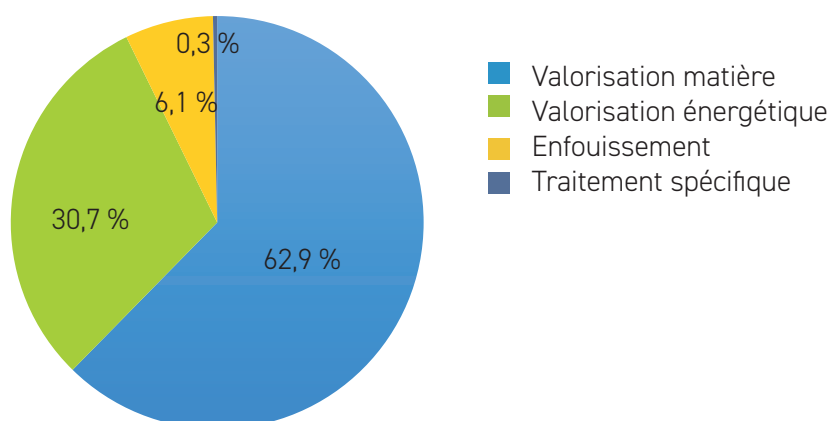


► La déchèterie de Passy



Compte tenu de sa situation géographique sur le site de l'UVE, la gestion de la déchèterie de Passy est assurée par le SITOM. Comme l'UVE, la déchèterie est sous contrat de DSP avec SET Mont-Blanc.

Catégories	Destination	Tonnes 2024	
Déchets Verts	Compostière de Savoie (Publier74)	2 290,68	
Bois	Excoffier	45,00	
Ferrailles	Portigliati (74)	251,88	
Pneumatiques	REP Filière GRANULATEX	69,20	
Papiers Cartons	Papeteries	191,08	Valorisation matière
Huiles végétales	SERPOL	2,00	
Textiles	REP Re-fashion Tri Vallées (73)	5,13	
Gravats	Excoffier Recyclage	1 347,98	
Piles / Batteries	Recyclage	3,09	
D3E	REP DEEE Ecosystem	156,07	
Encombrants	CET2 Satolas (74)	422,50	Enfouissement
Encombrants Broyés	UVE Passy (74)	810,12	Valorisation énergétique
Incinérables	UVE Passy (74)	1 307,44	
Huiles de vidange	FAURE	11,63	
Lampes Néons	REP DEEE Ecosystem	0,84	Traitement spécifique
DDS SET	SERPOL	9,79	
DDS des particuliers	Filière EcoDDS (TRIALP)	13,90	
TOTAL 2024		6 937,45	



► La décharge de la Frasse

► Historique

1974

Ouverture de la décharge de la Frasse.

Achat d'un broyeur pour diminuer le volume des déchets.

1995

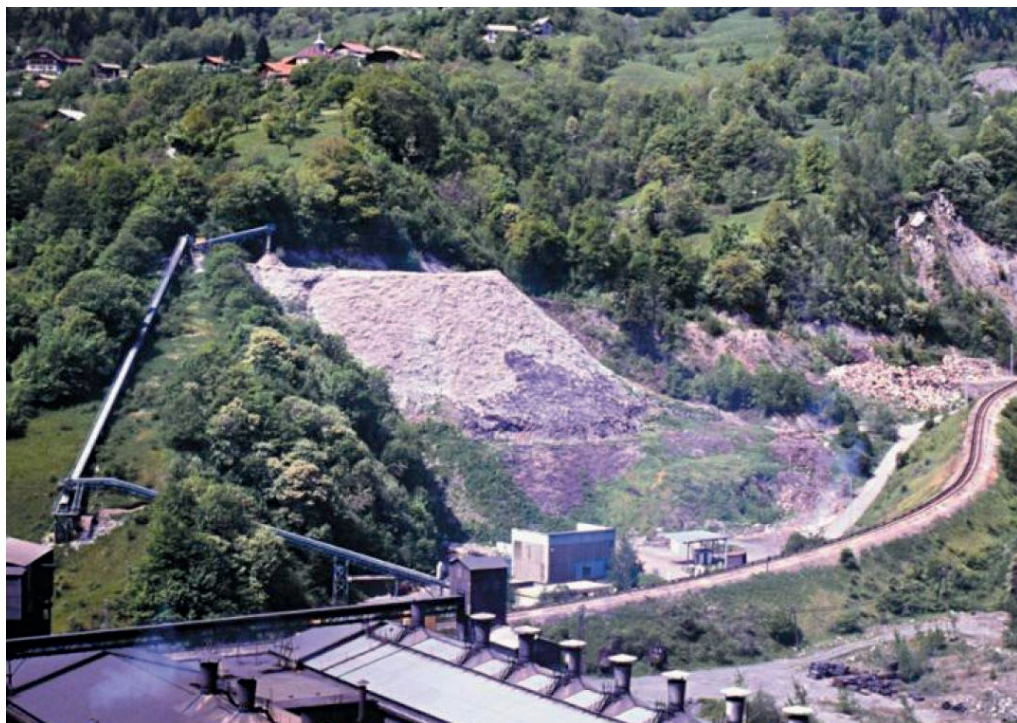
Fermeture définitive. 320 000 tonnes de déchets ont été entreposés.

2015

Travaux de remise en état pour remédier à la dégradation de sa couverture argileuse suite aux infiltrations d'eau de pluie dans les déchets (coût : 450 000 €).

À partir de 1995

Analyses sur les lixiviats et les eaux souterraines.



En 2025, le renouvellement de drains de captage d'eaux pluviales en sommet de décharge est prévu.

► Les lixiviats



18 317 m³
de lixiviats traités
en 2024

Les eaux qui ont été en contact avec les déchets sont collectées et dirigées vers la station d'épuration de Passy pour y être traitées.

Indicateurs financiers

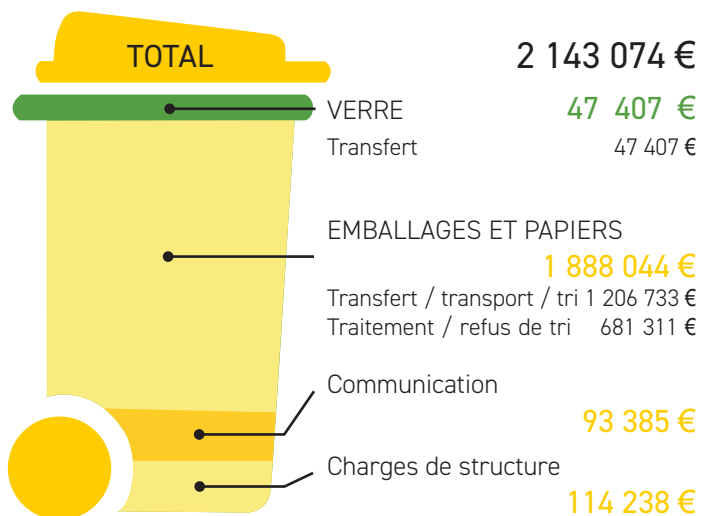


L'ADEME a développé une méthode, Compta-Coût, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'une matrice (cadre homogène et standard d'expression des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets).

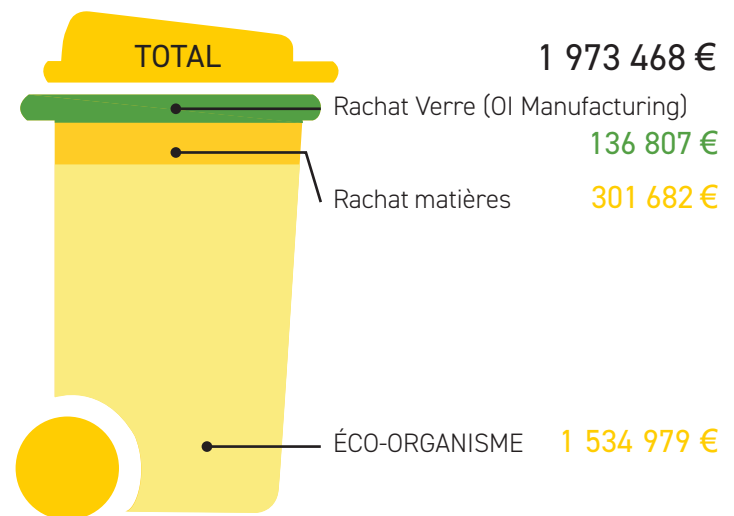
Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc applique cette méthode officielle depuis 2019. Ainsi, le rapport annuel exprime les coûts de gestion des déchets selon cette méthode.

► Le Verre et les Emballages et Papiers

► Dépenses directes (€ HT)

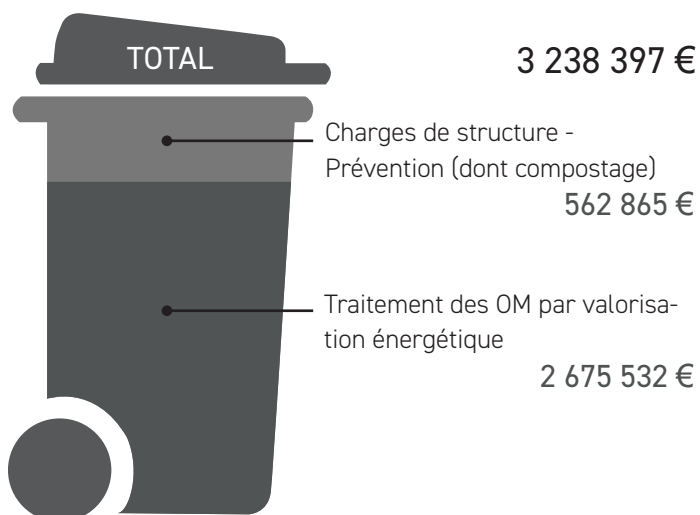


► Recettes directes (€ HT)

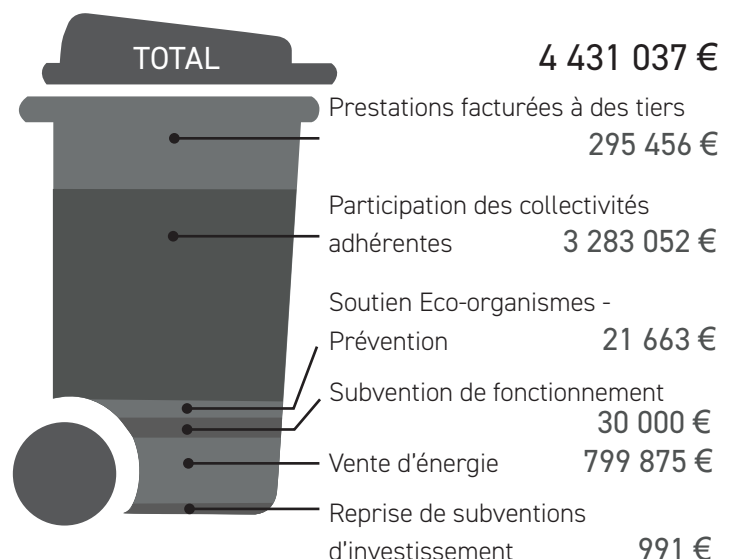


► Traitement des Ordures Ménagères

► Dépenses directes (€ HT)

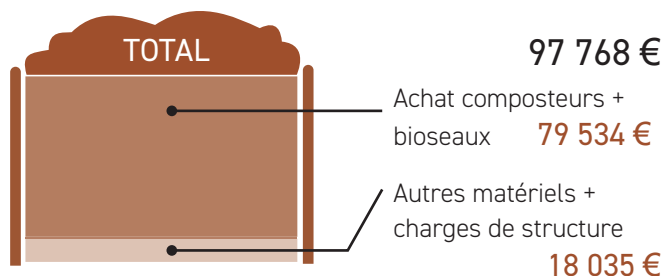


► Recettes directes (€ HT)

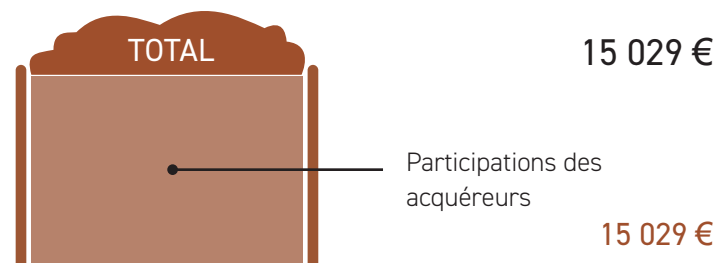


► Vente de composteurs

► Dépenses directes (€ HT)

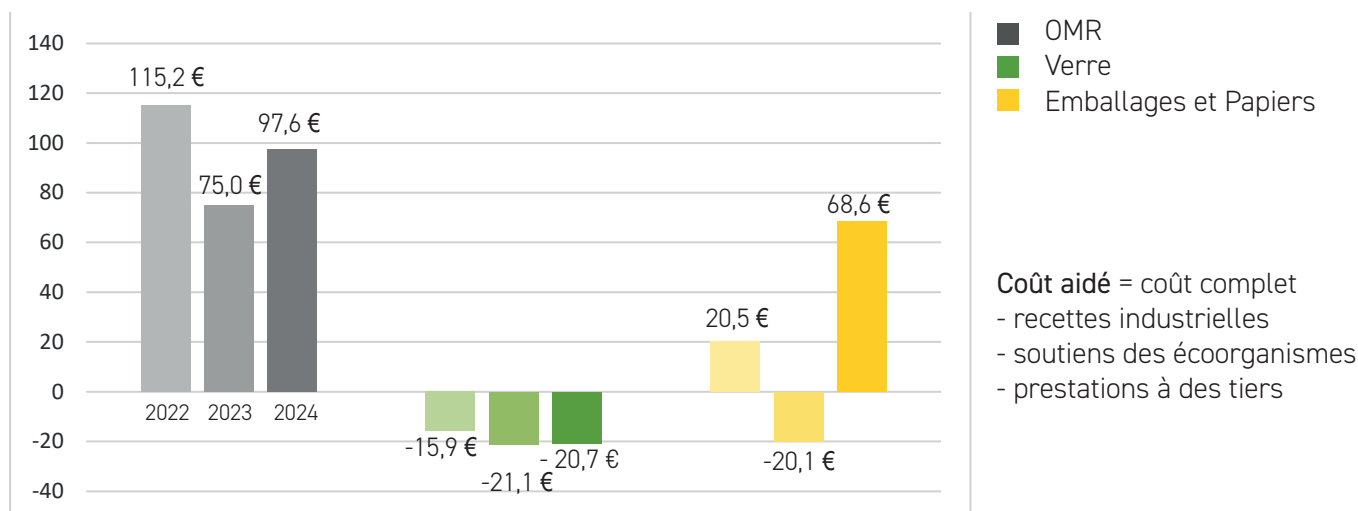


► Recettes directes (€ HT)



► Coût des différents flux de déchets

Coût aidé en euros HT / tonne :

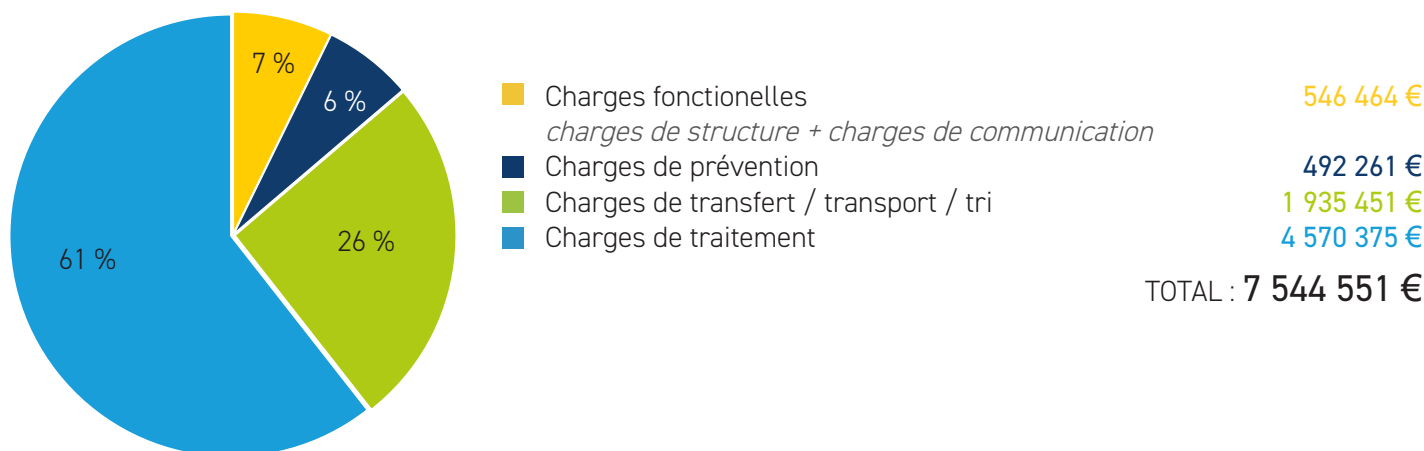


■ L'augmentation du coût aidé du flux OMR est principalement liée à la baisse des recettes électriques ; après une forte augmentation du prix de vente de l'électricité issue de l'incinération des déchets à l'Unité de Valorisation énergétique en 2023, celui-ci a retrouvé un cours normal, voire inférieur au cours de 2021 en raison du développement des énergies renouvelables et du redémarrage des centrales nucléaires.

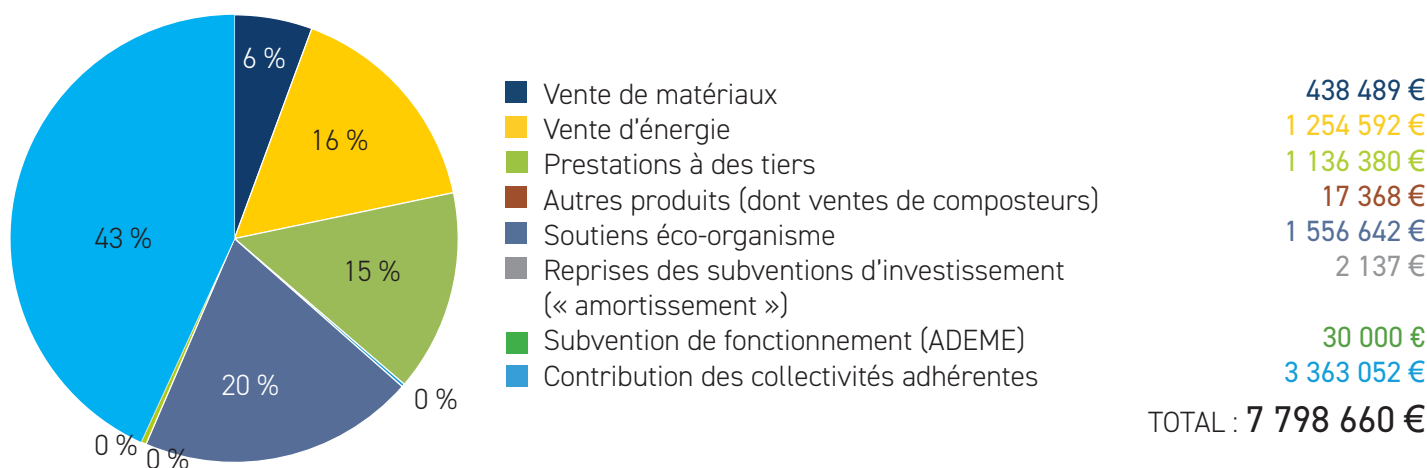
■ La forte augmentation du coût aidé du flux Emballages et Papiers est due au dévoiement de ce flux vers d'autres centres de tri en France. En effet, suite à la destruction du centre de tri Excoffier en octobre 2023, les collectivités du groupement de commandes ont fait le choix de prendre en charge une partie des surcoûts liés au transport des flux vers d'autres centres de tri.

► Structure du coût

► Nature des charges (€ HT)



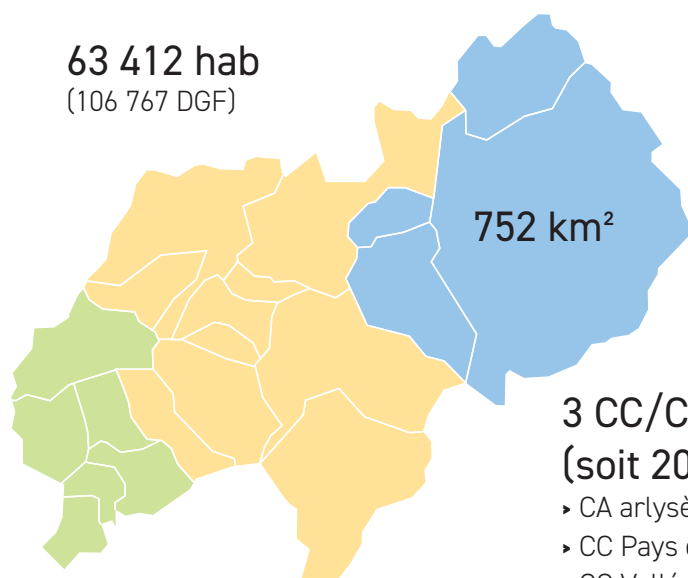
► Nature des produits (€ HT)



► Modalités de gestion

	Déchets incinérés	Verre	Emballages et Papiers	
Nature de la prestation	Incinération	Transfert	Transfert	Transport et tri
Entreprise	SET Mont-Blanc Filiale SUEZ	SET Mont-Blanc Filiale SUEZ	SET Mont-Blanc Filiale SUEZ	Excoffier Recyclage
Type de contrat	DSP	DSP	DSP	Marché de prestation Groupement de commandes
Échéance	28/03/2030	28/03/2030	28/03/2030	31/12/2032
Coût prestation € HT	3 853 537,20 €	37 403,68 €	83 323,41 €	1 715 122,39 €

Chiffres clés 2024



3 CC/CA adhérentes (soit 20 communes)

- CA arlysère - Val d'Arly
- CC Pays du Mont-Blanc
- CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc

41 délégués titulaires

(dont 1 Présidente et
2 Vice-Présidents)

11 agents

- 1 directrice
- 1 directrice adjointe
- 1 secrétaire-comptable
- 1 resp. pôle compostage
- 1 resp. animation / communication
- 6 animateurs

Missions

- Traitement des déchets :
- Communication et sensibilisation
- Prévention des déchets
notamment via le développement
du compostage

► Production de déchets

Emballages et Papiers



4 140 t
collectées



soit 65 kg
/hab /an

Verre



5 566 t
collectées



soit 87 kg
/hab /an

Ordures Ménagères



21 286 t
collectées



soit 334 kg
/hab /an



dont 868 t
d'erreurs de tri
soit 21 %

Déchèterie de Passy

sous contrat DSP avec
SET Mont-Blanc



6 937 t
de déchets
collectés en
déchèterie

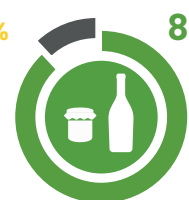
► Taux de captage par flux de déchets

Le **taux de captage** correspond à
la quantité de déchets collectés
dans la bonne filière par rapport
à tout ce qui est jeté (dans les
mauvais conteneurs : en gris).

*Par exemple, pour 100 kg des
emballages en verre, 88 kg sont
bien déposés dans le bac vert.*



Emballages
et papiers



Verre



Déchets
compostables



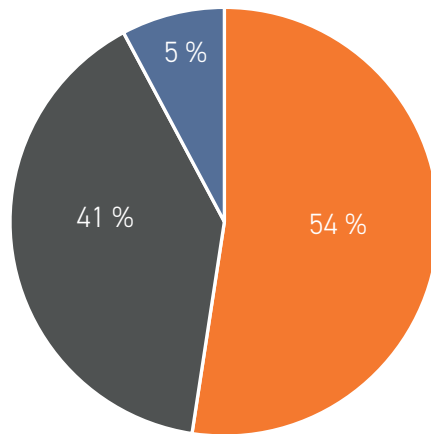
Textiles

Devenir des déchets produits



95 %

des déchets sont valorisés ou recyclés

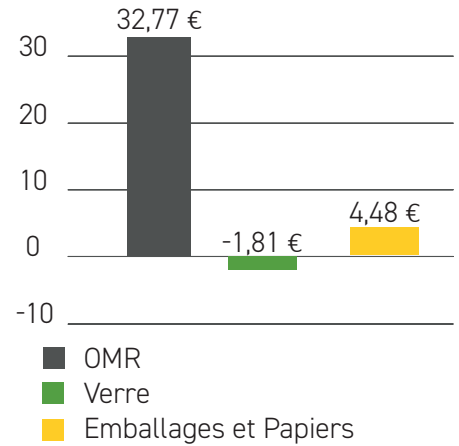


- Valorisation énergétique
- Valorisation matière (gravats inclus)
- Enfouissement

*Objectif SRADET : atteindre un taux de valorisation matière de 65 % en 2025.

► Coût résiduel € HT/hab

Coût du service public (SITOM des Vallées du Mont-Blanc) du traitement des déchets en euros **par habitant** en fonction de la nature des flux.



Unité de Valorisation Énergétique (UVE)



60 648 t
de déchets réceptionnés

93,6 %
de Haute-Savoie

30 086 MWh
d'électricité produits

40 000
foyers éclairés

Valorisation matière



11 670 t
de mâchefers



1 193 t
de ferrailles

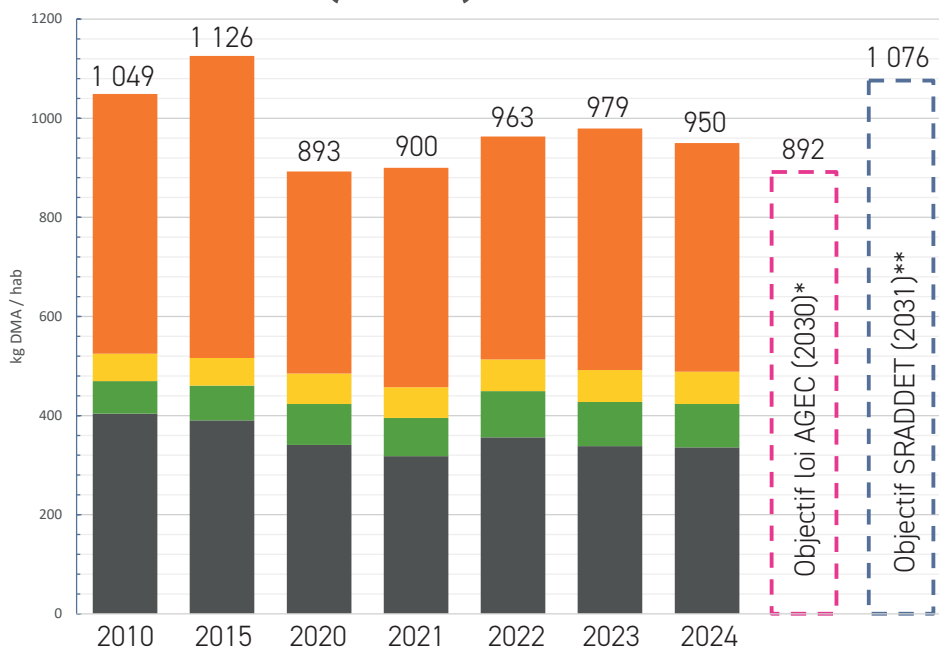


2 447 t
de REFIOM



122 t
de métaux non ferreux

► Objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)



- OMR
- Verre
- Emballages et Papiers
- Déchèterie (données fournies par les collectivités adhérentes)

* objectif de -15 % par rapport à 2010

** objectif de -50 kg/hab par rapport à 2015

► Actions de réduction des déchets

Compostage



7 460
foyers équipés
depuis 2009
(+656 en 2024)



222 sites
de compostage
partagé
(+50 en 2024)

34 %

des maisons individuelles sont
équipées d'un composteur SITOM



1 474,3 t

de déchets détournés
estimées (indiv + partagés)

Broyage de branches



473
interventions
à domicile
effectuées



4 230 m³

de branches broyées

Animations



+ 3 000
élèves
sensibilisés
en 2024

34 %

des maisons individuelles sont
équipées d'un composteur SITOM



+ 50
animations grand
public autour des
déchets

Stands d'informations, inauguration
de site de compostage, ramassage
de déchets...



+ 20
interventions
en milieu
professionnel

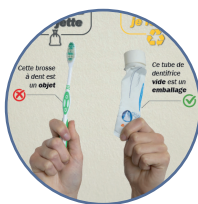
Diagnostics des déchets ou
formation tri auprès du personnels.

Communication



51 600
foyers
sensibilisés

grâce au journal « **Tri & Moi** »
distribués 2 fois par an.



100 %
des documents de
communication
créés en interne

Mémo tri, guide du compostage,
autocollants et affiches consignes
de tri, kakémonos...



+ 15
supports papier
différents sur les
consignes de tri

Mémo tri grand format ou allégé,
signalétiques, affiches, flyers

► Contacter le SITOM

Compostage :
Sophie BARILLOT
compostage@sitom.fr

Animation / communication :
Charline LERVANT
charline@sitom.fr

Traitement des déchets et autres
renseignements :
Isabelle DESCAMPS
contact@sitom.fr

04 50 78 10 48 /// www.sitomvalleesmontblanc.fr /// 259, rue des Egratz 74190 PASSY



► Ensemble,
réduisons
et trions
nos déchets !